



# Défendons les libertés syndicales à la SIDES

*Le patron de la SIDES a entamé une procédure disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement contre notre camarade Fabrice.*

Nous étions environs 150 le mois dernier devant l'entreprise SIDES pour défendre notre camarade Fabrice ORAIN qui passait ce jour là un premier entretien préalable à licenciement pour avoir "soit-disant" divulgué dans la presse les plans de la direction de suppression de la sécurité civile ( camions de pompiers...).

Au vu de la mobilisation, le patron aurait pu arrêter la procédure mais choisit le passage en force et poursuit, le lendemain le Comité d'établissement de SIDES émet un avis défavorable au licenciement de notre camarade, là encore le patron à l'occasion de faire machine arrière mais poursuit son projet coûte que coûte.

Ce mardi 10 Janvier Fabrice est donc convoqué à l'inspection du travail qui doit examiner le dossier et rendre son avis sur la validité ou non du licenciement.

Entre temps, lors du CE du 3 Janvier la direction annonce officiellement l'externalisation de la sécurité civile de la SIDES, si ça ce n'est pas de la provocation !!!

- **Pour réclamer l'arrêt de la procédure de licenciement en cours contre notre camarade F. ORAIN.**
- **Le respect des libertés syndicales et le respect des élus CGT à la SIDES.**
- **Un plan de lutte contre les discriminations syndicales.**
- **La poursuite de l'activité de la sécurité civile et la recherche d'une solution nationale viable pour la poursuite de cette activité stratégique pour la France.**
- **Pour l'arrêt des ruptures conventionnelles et des licenciements qui pourraient concerner jusqu'à 50 salariés sur les 200 actuels**
- **L'arrêt de la dénonciation des accords d'entreprise, touchant notamment à la prime d'ancienneté et la subrogation en cas d'arrêt maladie.**

**Débrayage à 9h45, RDV à 10h devant l'usine de la SIDES**

**le mercredi 11 Janvier 2017**